

TÉMOIGNAGE DE CRÉATRICE



©ÉVELINE CORVELEYN

Pascale Solona
Créatrice de la société
Les inattendus de l'emploi

« LE PORTAGE SALARIAL M'A PERMIS DE ME CONCENTRER SUR MON CŒUR DE BUSINESS »

« **J'**ai fait le choix du portage salarial pour tout un ensemble de raisons et avec le recul je peux affirmer que je ne regrette pas mon choix. Premièrement, parce que c'est une solution qui permet d'évacuer le handicap du financement de départ. Quand on veut créer une société, il faut en effet avoir un minimum d'argent à consacrer à son projet. Avec le portage, cet aspect de la création est en grande partie solutionné, puisqu'il n'est plus nécessaire de faire appel à un avocat pour la constitution, ni à un expert-comptable pour arrêter ses comptes. Le deuxième avantage du portage est que l'on peut se concentrer totalement sur son activité, sur le développement de son chiffre d'affaires et sur la

réalisation de ses contrats, puisque la société de portage s'occupe de toute la partie administrative : facturation, relance clients... en fait, tout ce qui n'est pas dans le cœur de business de l'entreprise. Enfin, en faisant appel à une société de portage salarial, j'ai échappé au syndrome de la solitude du chef d'entreprise. Non seulement parce que j'ai pu échanger avec eux sur mon projet et sur le développement de mon activité, mais aussi parce que la société de portage sur laquelle je m'appuie organise des réunions entre les sociétés portées, propose des formations... Avec ce système, tout en étant autonome et maître du développement de son entreprise, on a vraiment le sentiment d'être entouré et c'est rassurant. »